

ANNEXE n° 10

ATLAS CARTOGRAPHIQUE



STRATÉGIE
DE FAÇADE MARITIME
SUD-ATLANTIQUE





STRATÉGIE DE FAÇADE MARITIME SUD-ATLANTIQUE

Version Septembre 2025

ANNEXE 10

Atlas cartographique

Cette annexe propose une lecture cartographique des principales activités et contraintes environnementales existantes sur la façade Sud-Atlantique.

L'étude couvre l'espace maritime de la façade Sud-Atlantique tel que défini dans la carte des vocations, depuis la limite terre-mer jusqu'aux frontières extérieures de la zone économique exclusive (ZEE), ainsi que les 4 départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine : la Charente-Maritime, la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Sommaire de l'atlas

01	La pêche professionnelle maritime	4
02	L'aquaculture	5
03	L'extraction des granulats marins.....	6
04	Éolien en mer : zones prioritaires retenues au large de la façade Sud-Atlantique.....	7
05	Le transport maritime	8
06	La filière navale et nautique de la façade Sud-Atlantique	9
07	L'action de l'État en mer.....	10
08	Les ports de plaisance	11
09	Les sports et les loisirs nautiques	12
10	Les capacités d'hébergement touristique	13
11	Les aires marines protégées	14
12	La protection du patrimoine	15
13	L'évolution du trait de côte.....	16
14	La vulnérabilité aux risques littoraux	17
15	La connaissance et les pôles de recherche	18
16	La formation professionnelle maritime.....	19
17	Les initiatives locales de planification	20
18	Les zones humides en Sud-Atlantique	21
	<i>Liste des aires marines protégées de la façade Sud-Atlantique</i>	22

01 La pêche professionnelle maritime

La pêche maritime



Quantité (tonnes) débarquée en 2023 dans les ports de pêche disposant d'une halle à marée

Autres ports et lieux de débarquement des produits de la pêche



Pêche estuarienne



Principaux gisements pour la pêche à pied



Ports d'attache des navires de pêche hauturière



Principaux secteurs de pêche professionnelle (2)

Limites maritimes

- Limite de la zone économique exclusive (200 milles)
- Limite de la mer territoriale (12 milles)
- Limite de façade



Quartiers d'immatriculation des navires, nombre de marins et nombre de navires immatriculés (1)

Nombre de navires de pêche immatriculés en Sud-Atlantique et nombre de classes de navires représentées dans la région (longueur, puissance, catégorie de navigation) (1) :

par longueur - valeur moyenne 12,14 m

- inf. à 6 M
- de 6 à 10 M
- de 10 à 12 M
- de 12 à 15 M
- de 15 à 24 M
- sup. à 24 M

par catégorie de navigation

- 5ème - 99 navires
- 4ème - 116 navires
- 3ème - 199 navires
- 2nde - 112 navires
- 1ère - 3 navires

par puissance - valeur moyenne 172 kW

- inf. à 100 kW
- de 100 à 200 kW
- de 200 à 300 kW
- de 300 à 400 kW
- de 400 à 500 kW
- de 500 à 1000 kW
- sup. à 1000 kW

Âge (1) des navires (en années), valeur moyenne : 30

(1) année de référence 2022

(2) Données État issues de VMS et SACROIS

Golfe de Gascogne

LA ROCHELLE

2252 T

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires / 159 marins

La Rochelle

64 navires

02 L'aquaculture

1. MARENNES-OLÉRON

Sites aquacoles

- Parcs conchylicoles
- Usages à terre situés sur le DPM (cabanes, bassins, terre-pleins, pontons)
- Usages à terre situés sur le domaine privé (claires, réserves, dégorgeoirs)
- 🐟 Sites piscicoles

Limites maritimes

- Limite de la zone économique exclusive (200 milles)
- Limite de la mer territoriale (12 milles)
- Limite de façade maritime

Golfe de Gascogne

Pertuis Breton

Pertuis d'Antioche

La Rochelle

CHARENTE MARITIME

Rochefort

0 10 20 km

4. LAC D'HOSSEGOR

0 1 km

2. BASSIN D'ARCACHON

Golfe de Gascogne

GIRONDE

Arcachon

0 3 6 km

3. ESTUAIRE DE LA GIRONDE

0 5 km

5. CÔTE BASQUE

Golfe de Gascogne

Bayonne

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

0 10 km

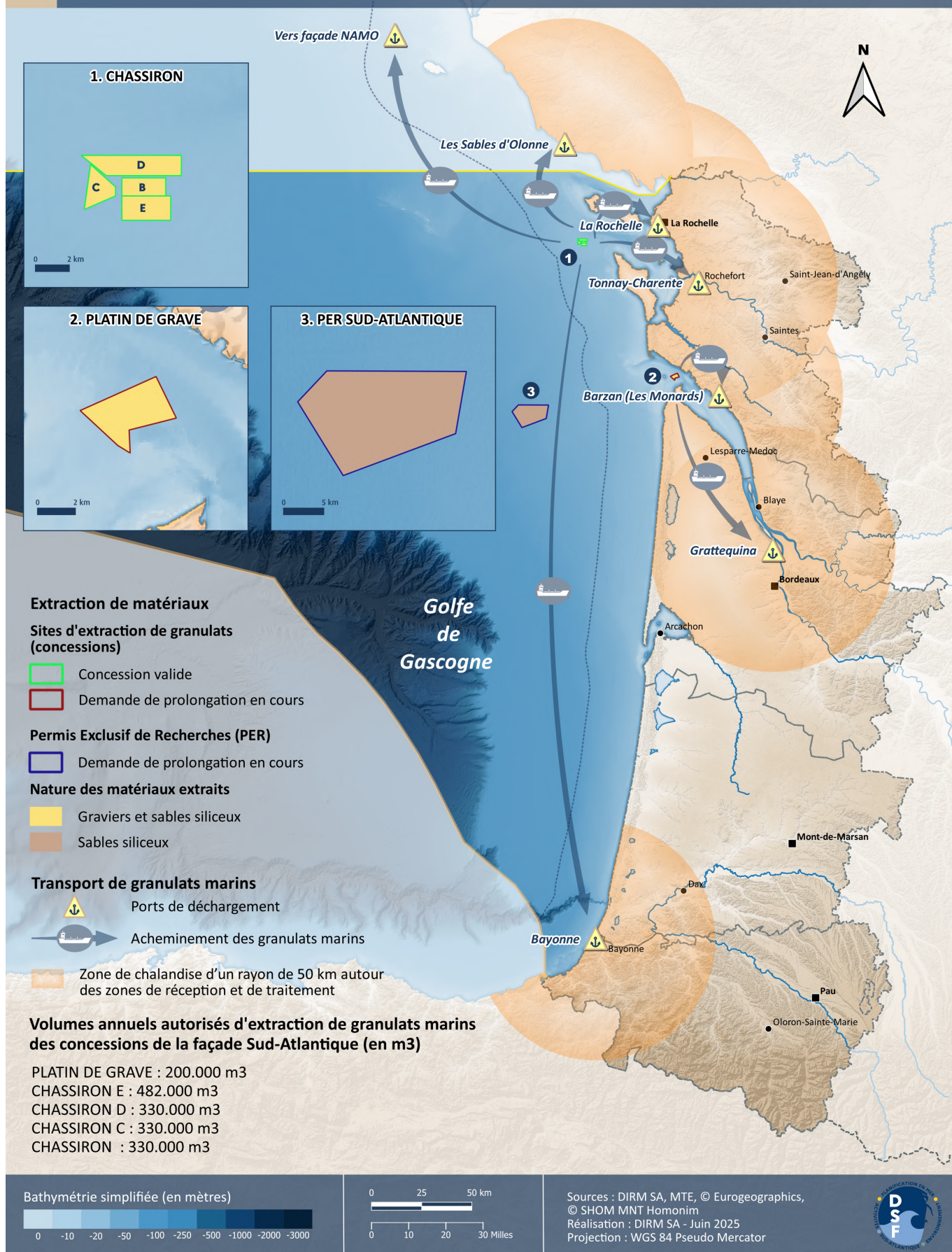
Bathymétrie simplifiée (en mètres)

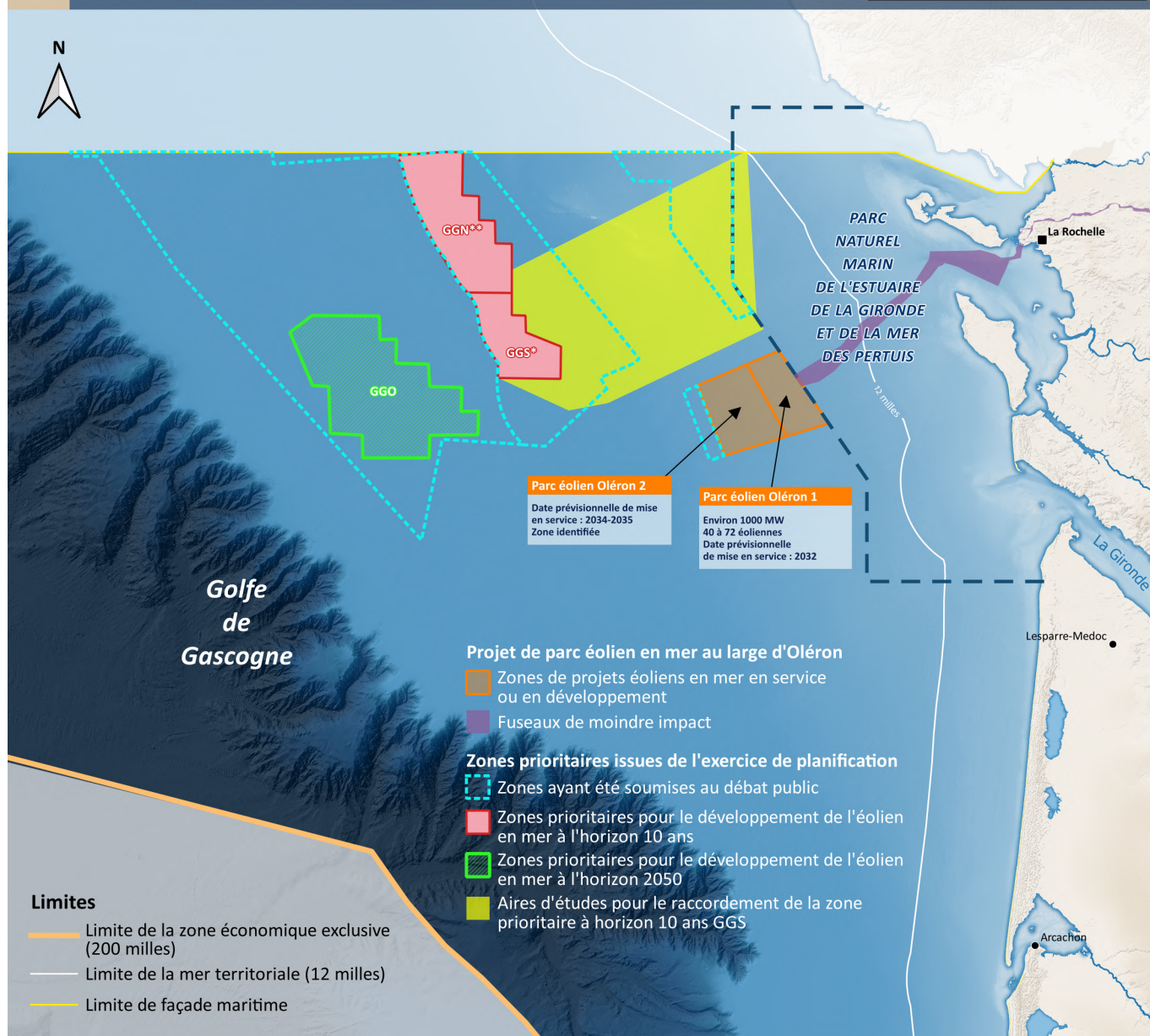


© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonym
Sources : DDTM 17, DDTM 33, CRPMEM NA,
Réalisation : DIRM SA juillet 2024
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



03 L'extraction des granulats marins





* Il est envisagé que le parc éolien GGS soit raccordé sur le projet de renforcement du réseau électrique "Gironde - Loire-Atlantique" (GILA)

** Cette zone fera l'objet de concertations spécifiques complémentaires, associant les instances de la façade maritime limitrophe le cas échéant, de façon à réduire son périmètre à environ 250 km²

- Golfe de Gascogne Sud (GGS – 250 km²) – Zone prioritaire à horizon 10 ans concernée par la procédure de mise en concurrence mentionnée au 1^{er} du III de l'article 3 de la présente décision ;

- Golfe de Gascogne Nord (GGN – 500 km²) – Zone prioritaire à l'horizon 10 ans pour le développement d'un projet d'environ 1,2 GW flottant concernée par la ou les procédures de mise en concurrence mentionnées au 2^o du III de l'article 3 de la présente décision. Cette zone fera l'objet de concertations spécifiques complémentaires, associant les instances de la façade maritime limitrophe le cas échéant, de façon à réduire son périmètre à environ 250 km² ;

- Golfe de Gascogne Ouest (GGO – 838 km²) – Zone prioritaire pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050, valorisable sous réserve d'études complémentaires et de la poursuite de la concertation locale avec les acteurs.

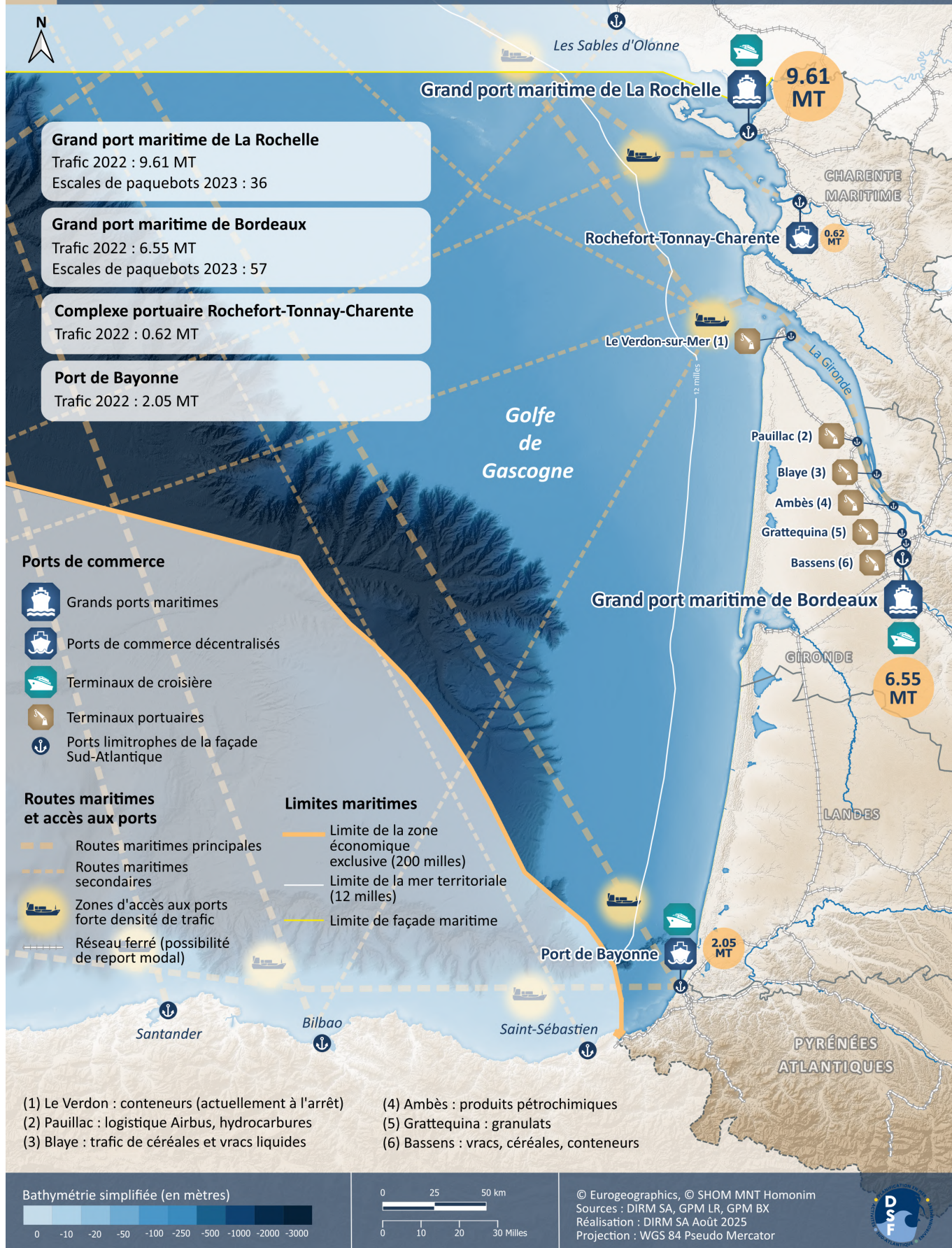
Bathymétrie simplifiée (en mètres)

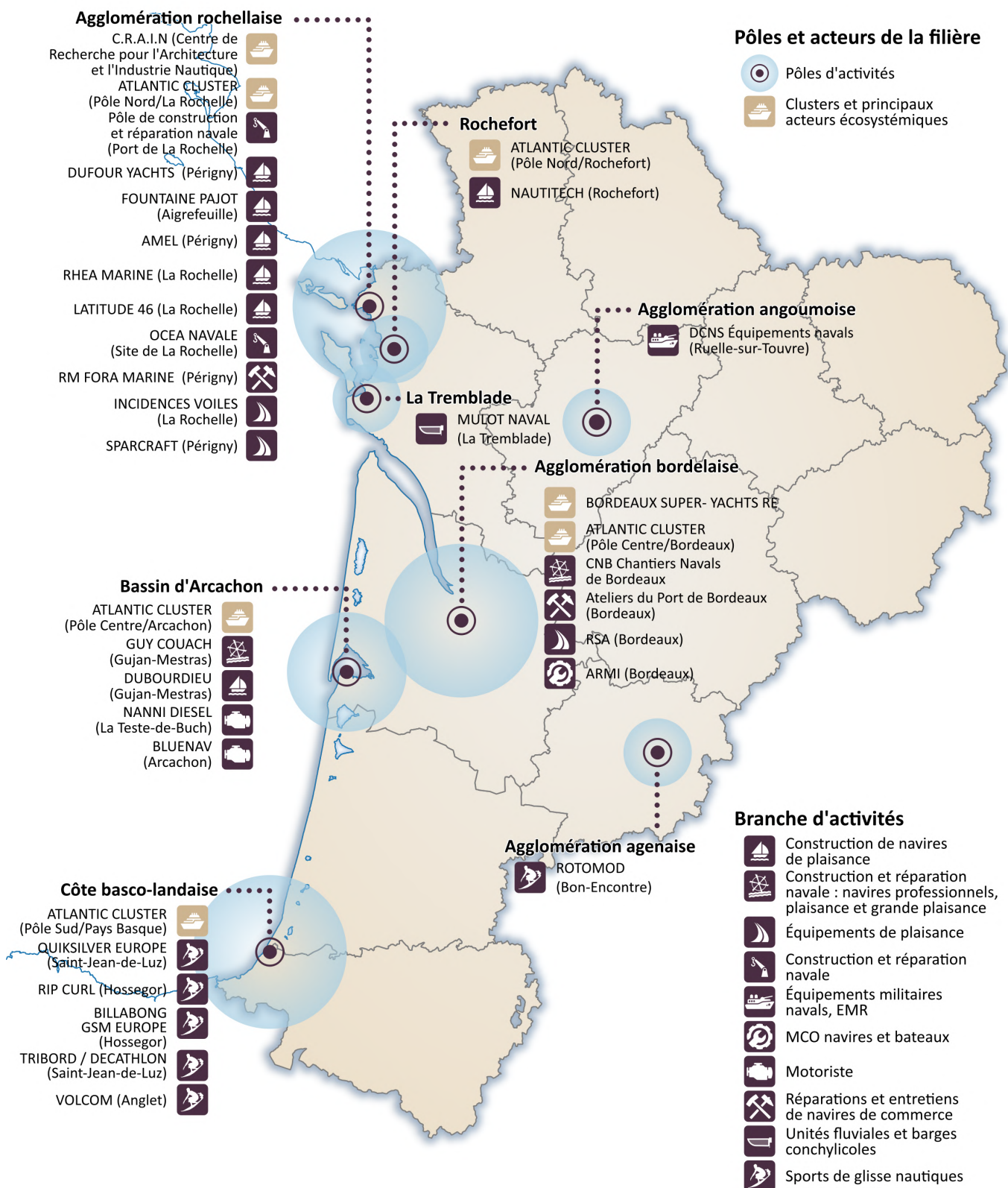


© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim
Sources : Gouvernement, RTE
Réalisation : DIRM SA Août 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



05 Le transport maritime





© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim
Sources : DIRM SA, DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine
Réalisation : DIRM SA Août 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



07 Les moyens de l'action de l'État en mer

Unités mobilisables pour l'action de l'État en mer

Affaires Maritimes	Armement des Phares et Balises
Gendarmerie maritime	Marine nationale
Gendarmerie nationale	Douanes
Armée de l'air	Sécurité civile
Police aux frontières	Sémaphores

Moyens nautiques et aériens de la Marine Nationale évoluant en zone maritime SA



Moyens nautiques et aériens des Douanes évoluant en zone maritime SA



Typologie des interventions (1)

Hauturières/côtières	Rapides, littorales
Côtières	

Typologie des moyens

Patrouilleur
Vedette hauturière, baliseur hauturier
Vedette côtière, baliseur côtier
Embarcation semi-rigides et pneumatiques
Hélicoptère
Jet-ski
Avion
Embarcation légère, navire de servitude (coque aluminium, plastique, chaland)

Limites maritimes

- Limite de la zone économique exclusive (200 milles)
- Limite de la zone contigüe (24 milles)
- Limite de la mer territoriale (12 milles)
- Limite des 3 milles nautiques (3 milles)
- Limite de façade et de compétence du préfet de région en mer
- Lignes de base droites
- Limite de salure des eaux des principaux fleuves côtiers
- Limite transversale de la mer
- Limites de compétences entre préfets de département

(1) ne s'applique pas aux moyens aériens
(#) non considéré comme primo-intervenant en mer
(*) détaché pendant la période estivale

Bathymétrie simplifiée (en mètres)



© Europegraphics, © SHOM MNT Homonim
Sources : PREMAR, DDTM 33
Réalisation : DIRM SA - Juillet 2024
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



08 Les ports de plaisance



09 Les sports et les loisirs nautiques



Les spots de surf

- | | |
|-----------------------|--------------------------------|
| 1. Pointe du Lizay | 25 Moliets |
| 2. Le Ptit bec | 26 Messanges |
| 3. La Couarde | 27 Vieux Boucau |
| 4. Les Grenettes | 28 Soustons |
| 5. Chassiron | 29 Seignosse Les Estagnots |
| 6. Les Huttes | 30 Hossegor La Gravière |
| 7. Vert Bois | 31 Hossegor La Nord |
| 8. Côte sauvage | 32 Capbreton La Piste |
| 9. Royan Pontailac | 33 Capbreton VVF |
| 10. Le Verdon sur Mer | 34 Labenne-Océan |
| 11. Soulac | 35 Tarnos Le Metro |
| 12. Le Gurg | 36 Boucau Tarnos |
| 13. Montalivet | 37 Anglet La Barre |
| 14. Hourtin | 38 Anglet Les Cavaliers |
| 15. Carcans-plage | 39 Anglet La Chambre d'Amour |
| 16. Lacanau-Océan | 40 Biarritz Grande Plage |
| 17. Le Porge | 41 Biarritz Côte des Basques |
| 18. Le Grand Crohot | 42 Bidart Centre |
| 19. Le Truc Vert | 43 Bidart Parlementia |
| 20. Cap Ferret | 44 Guethary Les Alcyons |
| 21. Biscarosse | 45 Saint-Jean-de-Luz Lafitenia |
| 22. Mimizan-Plage | 46 Erromardie |
| 23. Contis Plage | 47 Belharra |
| 24. Saint-Girons | 48 Hendaye |

Pôles d'activités sportives

- Clubs et écoles de voile
- Spots de surf

Type de pratiques sportives

- Voile
- Char à voile
- Surf
- Glisse aérotractée
- Canoë-kayak
- Motonautisme
- Pêche sportive
- Études et sports sous-marins

Activités de découverte

- Observation et connaissance des mammifères marins

Limites maritimes

- Limite de la zone économique exclusive (200 milles)
- Limite de la mer territoriale (12 milles)
- Limite de façade maritime

Toponymie

- Sous-préfecture
- Préfecture

Bathymétrie simplifiée (en mètres)



© Europegraphics, © SHOM MNT Homonim
Sources : DIRM SA, DRAJES NA
Réalisation : DIRM SA Août 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator

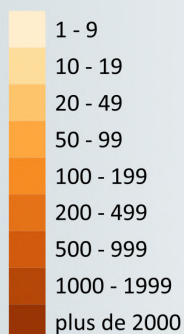


10 Les capacités d'hébergement touristique



133.156
emplacements
de camping

34.345
chambres
d'hôtel



Recensement INSEE
au 1er janvier 2023

51.085
lits en
résidence de
tourisme

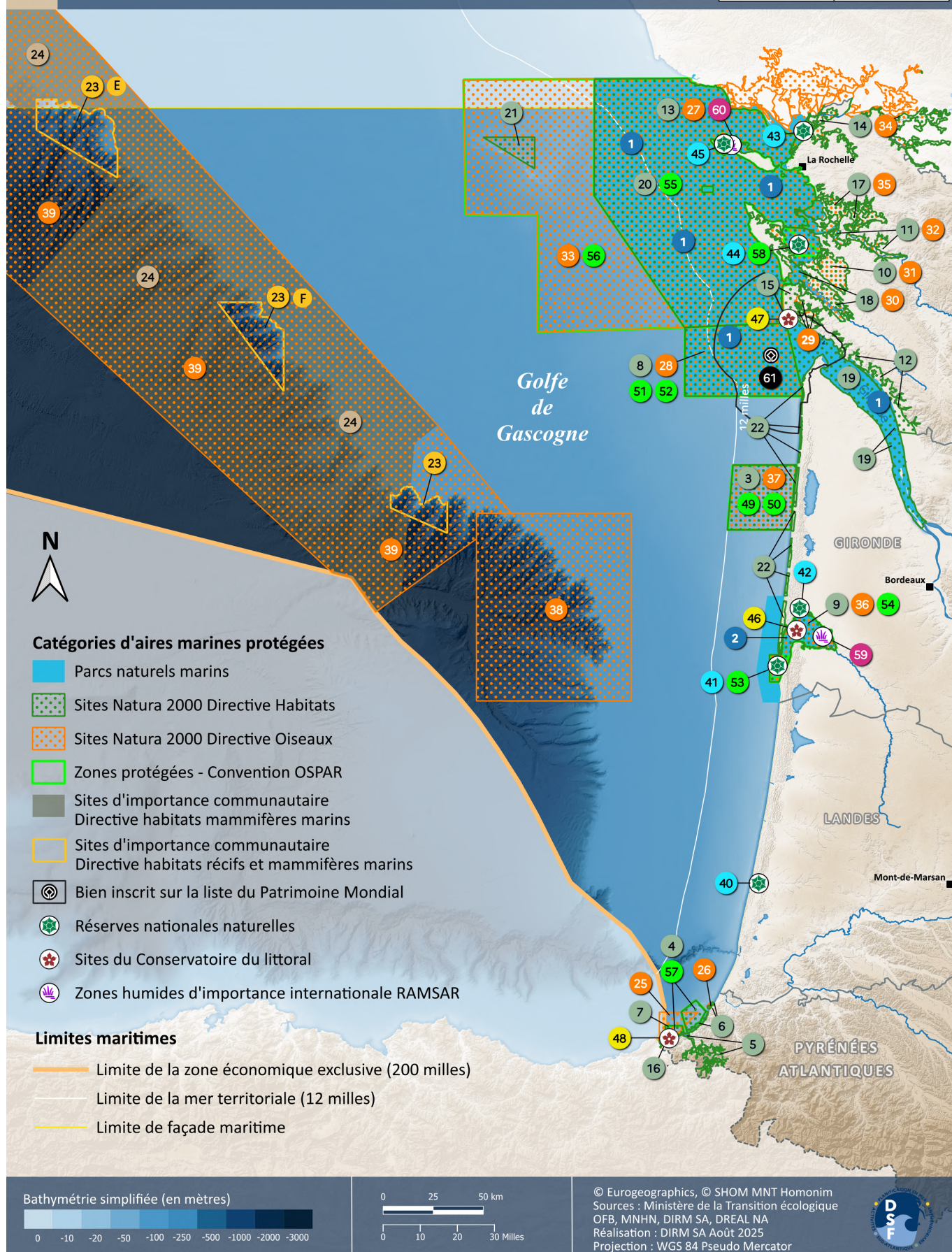
38.424
lits en village
de vacances



© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim
Source : INSEE
Réalisation : DIRM SA Août 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



11 Les aires marines protégées



La liste numérotée des aires marines protégées figure en page 21

12 La protection du patrimoine

Sites UNESCO

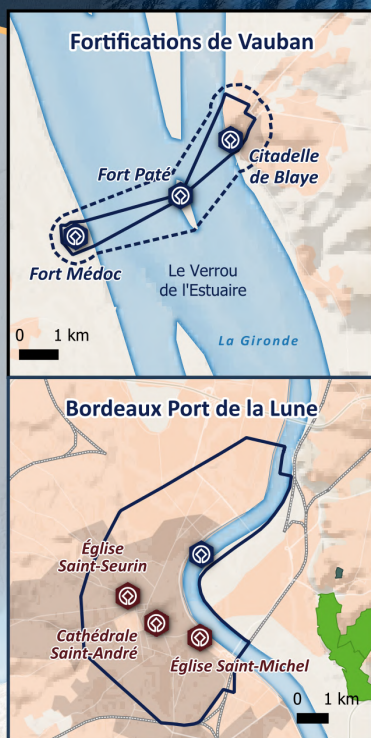
- Biens inscrits à l'UNESCO
- Biens inscrits à l'UNESCO
Chemins de Saint-Jacques de Compostelle
- Périmètres inscrits à l'UNESCO
- Zones tampons des périmètres
inscrits à l'UNESCO

Sites naturels inscrits et classés

- Sites naturels classés
- Sites naturels inscrits

Grands sites de France

- Grands Sites de France labellisés
- Opérations Grands Sites
de France en cours



Limites

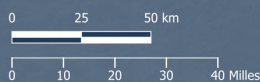
- Limite de la zone économique
exclusive (200 milles)
- Limite de la mer territoriale (12 milles)
- Limite de façade maritime

Toponymie

- Prefecture
- Sous-prefecture

Nota : La zone d'étude s'applique aux 4 départements littoraux de la façade Sud-Atlantique

Bathymétrie simplifiée (en mètres)



© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim
Sources : DIRM SA, DREAL NA, DRAC NA
Réalisation : DIRM SA Août 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



13 L'évolution du trait de côte

(1) L'indicateur national de l'érosion côtière, produit dans le cadre de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, représente l'évolution de la position du trait de côte sur le littoral français sur une durée d'au moins 50 ans. Les données couvrent actuellement la métropole (hors Corse).
SOURCE : CEREMA

(2) La stratégie régionale de gestion de la bande côtière, validée par l'Etat et les collectivités territoriales du littoral aquitain en 2012, a défini des grandes orientations pour la gestion durable de la bande côtière. Elle a prévu l'élaboration de stratégies locales pour permettre d'affiner ces orientations et les adapter aux projets des territoires.
Le premier objectif d'une stratégie locale est de réduire durablement et efficacement la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités à l'érosion côtière. Les stratégies locales sont mises en place prioritairement là où les risques d'érosion marine et de mouvements de falaises sont importants. Elles doivent être menées sur un territoire cohérent du point de vue du fonctionnement des systèmes, des aléas et des enjeux.
Une stratégie locale doit être portée par une collectivité territoriale, avec une volonté politique de partager un diagnostic et de conduire un projet avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la bande côtière. Elle débouche sur la coordination et la planification des actions locales de gestion de la bande côtière dans un programme d'actions unique, articulé avec les documents réglementaires (PPR, PLU et Scot) et ce dans une vision stratégique.
SOURCE : GIP LITTORAL

Évolution du trait de côte (1)

- Recul sup. à 3 m/an
- Recul entre 1,5 et 3 m/an
- Recul entre 0,5 et 1,5 m/an
- Recul entre 0 et 0,5 m/an
- Non perceptible
- Avancée entre 0 et 0,5 m/an
- Avancée entre 0,5 et 1,5 m/an
- Avancée entre 1,5 et 3 m/an
- Avancée sup. à 3 m/an
- Pas de calcul (pas de donnée ou marqueur différent)
- Pas de calcul (ouvrage au niveau du profil de calcul)

Stratégies locales de gestion de la bande côtière État d'avancement - Juin 2024 (2)

- Stratégie en phase d'étude
- Stratégie en phase opérationnelle 1ère génération
- Stratégie en phase de bilan et d'actualisation
- Stratégie en phase opérationnelle 2ème génération

Limites

- Limite de la zone économique exclusive (200 milles)
- Limite de la mer territoriale (12 milles)
- Limite de façade maritime

Toponymie

- Commune
- Sous-préfecture
- Préfecture

Bathymétrie simplifiée (en mètres)



© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim
Sources : Ministère de la Transition écologique,
GIP Littoral, Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine
Réalisation : DIRM SA Août 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



14 La vulnérabilité aux risques littoraux

Zones basses selon les plus hautes mers astronomiques (PHMA) (1)

(1) La méthodologie de cette étude consiste à cartographier les zones basses du littoral en se basant sur les données altimétriques des niveaux de la mer fournies par le Shom et le relief du territoire français défini par l'IGN.

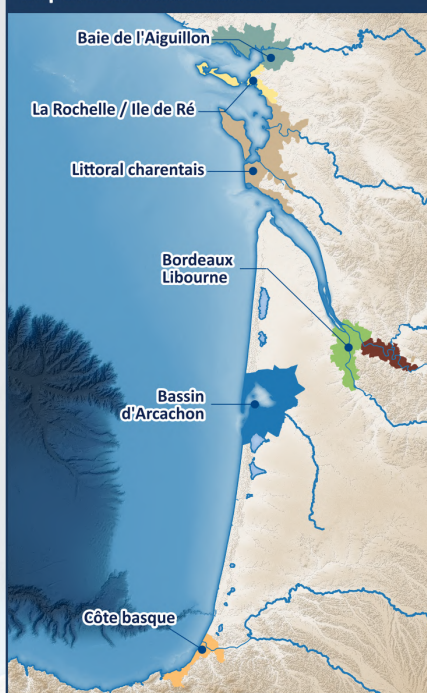
Le Shom fournit des points de mesure sur les côtes, qui sont ensuite densifiés et interpolés sur le littoral. Ces points sont ensuite associés à un maillage fin du territoire correspondant à l'emprise des dalles du modèle numérique de terrain de l'IGN. La cartographie des zones basses est réalisée pour chaque dalle en croisant le niveau de la mer défini et la topographie (le relief). Les géométries calculées sont enfin simplifiées pour une meilleure gestion et visualisation.

Les zones cartographiées sont topographiquement basses, mais elles ne sont pas toutes en eau lors de la PHMA. Elles peuvent en effet être connectées à la mer, au niveau des estuaires par exemple, mais aussi en être séparées par un obstacle topographique ou la présence d'ouvrages de protection, telles que des digues, empêchant le passage de l'eau. L'emprise des zones basses est découpée côté mer selon les limites communales définies par la Bd-Topo.

La détermination de la valeur des PHMA à l'intérieur des estuaires présente des incertitudes. En raison de cette contrainte, il est conseillé de limiter l'exploitation de la cartographie des zones basses pour des analyses expertes aux emprises des communes situées sur le front de mer.

Ce produit est différent des cartographies de zones basses définies selon les niveaux extrêmes (différentes périodes de retour d'événements extrêmes).

Territoires littoraux à risque important d'inondation



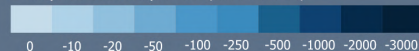
Limites

- Limite de la zone économique exclusive (200 milles)
- Limite de la mer territoriale (12 milles)
- Limite de façade maritime

Toponymie

- Commune
- Sous-préfecture
- Préfecture

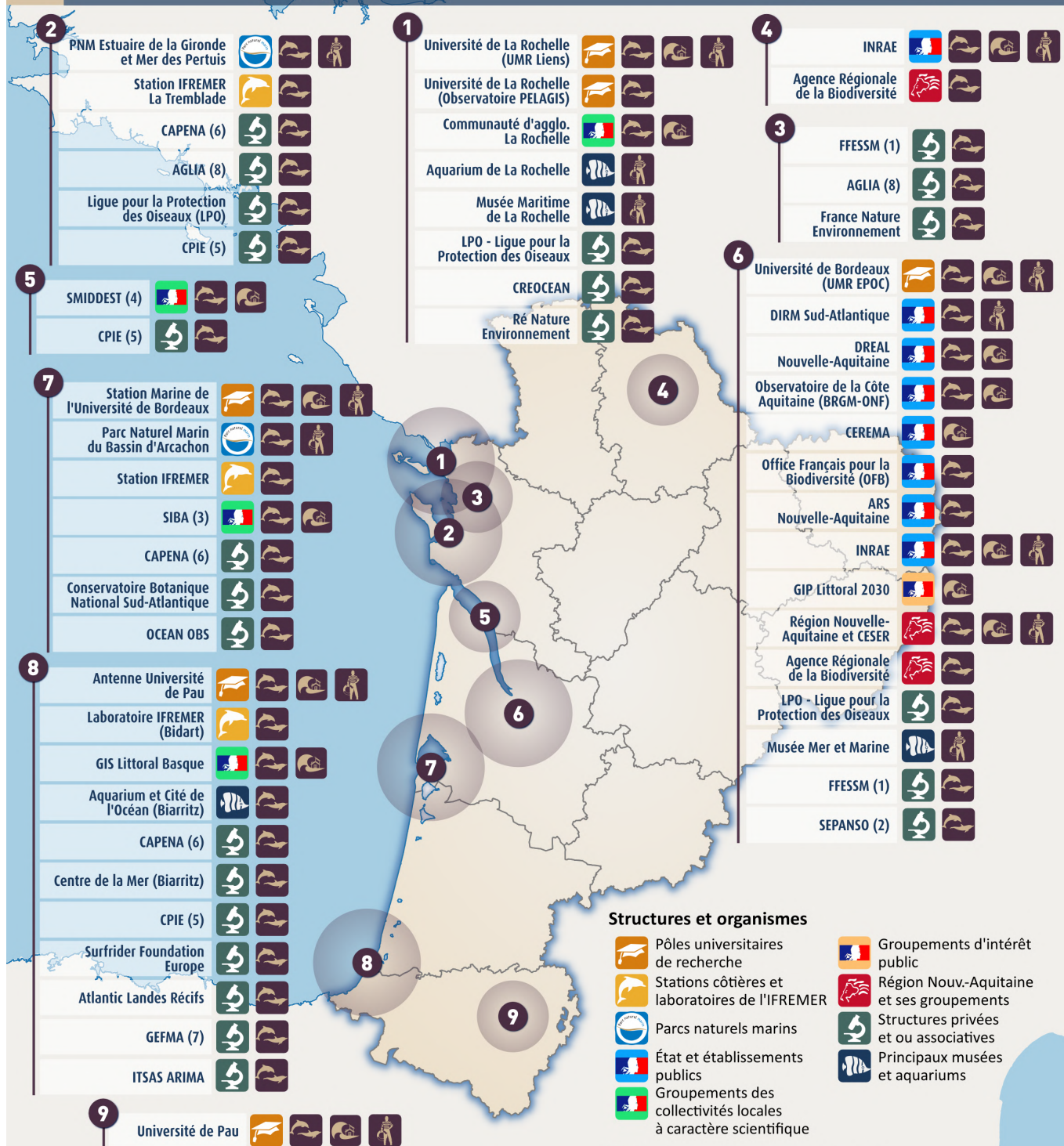
Bathymétrie simplifiée (en mètres)



© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim
Sources : Zones basses du littoral
à la cote des PHMA - Cerema du 05/07/2024,
Réalisation : DIRM SA Juillet 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



15 La connaissance et les pôles de recherche



- (1) FFESSM : Fédération Française d'Etudes & de Sports Sous-marins
(2) SEPANSO : Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
(3) SIBA : Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
(4) SMIDDEST : Syndicat Mixte Intercommunal pour le Développement de l'Estuaire de la Gironde
(5) CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
(6) CAPENA : Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine
(7) GEFMA : Groupe d'Étude Faune Marine Atlantique
(8) AGLIA : Association du Grand Littoral Atlantique



© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonym
Sources : DIRM SA
Réalisation : DIRM SA Août 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



16 La formation professionnelle maritime

CENTRES DE FORMATION MARITIME

-  Lycée professionnel maritime (LPM)
-  Centre de formation pour adultes
-  Lycée d'enseignement maritime
-  École d'administration publique

FORMATION INITIALE (Niv. CAP, BAC, BAC+2)

Formations niveau CAP

- 1** CAP maritime de matelot
- 2** CAP maritime de conchyliculture

Formations niveau bac professionnel

- 1** Bac pro électromécanicien de marine
- 2** Bac pro cultures marines
- 3** Bac pro cultures marines par apprentissage
- 4** Bac pro conduite et gestion des entreprises maritimes (option pêche et commerce)
- 5** Bac pro conduite et gestion des entreprises maritimes (option pêche, commerce et plaisance)
- 6** Bac pro polyvalent pont et machine

Formations niveau BTS

- 1** BTS maritime pêche et gestion de l'environnement

FORMATION CONTINUE (Brevets et certificats)

Formations pont

- 1** Matelot pont
- 2** Capitaine 200
- 3** Capitaine 200 pêche
- 4** Capitaine 200 voile
- 5** Chef de quart 500
- 6** Certificat d'aptitude au commandement petite pêche

Formations machine

- 1** Mécanicien 250 kW
- 2** Mécanicien 750 kW

Formations cultures marines

- 1** Certificat de marin-ouvrier cultures marines niv. 1
- 2** Certificat de marin-ouvrier cultures marines niv. 2
- 3** Certificat de patron de navires cultures marines niv. 1
- 4** Certificat de patron de navires cultures marines niv. 2
- 5** Stage en formation agréée cultures marines
- 6** Brevet professionnel de responsable d'exploitation produits aquacoles

Formations médicales

- 1** Enseignement médical niveau 1
- 2** Enseignement médical niveau 2
- 3** Enseignement médical niveau 3

Formations et certificats annexes

- 1** Certificat de formation de base à la sécurité
- 2** Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie
- 3** Certificat restreint d'opérateur
- 4** Certificat général d'opérateur
- 5** Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage



© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim
Sources : DIRM SA
Réalisation : DIRM SA Août 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



17 Initiatives locales de planification

Numéro	Département	SCOT littoral
1	17	SCOT LA ROCHELLE AUNIS (* SCOT CA DE LA ROCHELLE et ** SCOT PAYS D'AUNIS)
2	17	SCOT PAYS ROCHEFORTAIS
3	17	SCOT DU PAYS MARENNES OLERON
4	17	SCOT DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE
5	17	SCOT DE LA HAUTE SAINTONGE
6	33	SCOT MEDOC ATLANTIQUE (* SCOT POINTE MEDOC et ** SCOT LAC MEDOCAIN)
7	33	SCOT MEDOC 2033
8	33	SCOT DE LA HAUTE GIRONDE
9	33	SCOT DU CUBZAGUAIS NORD GIRONDE
10	33	SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE
11	33	SCOT BASSIN D'ARCACHON ET DU VAL DE L'EYRE
12	40	SCOT DU BORN
13	40	SCOT COTE LANDES NATURE
14	40	SCOT MAREMNE ADOUR COTE SUD
15	64	SCOT DU PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX (* SCOT BAYONNE ET SUD LANDES et ** SCOT SUD PAYS BASQUE)

Numéro	Département	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (pour information)
A	17	PLUI ILE DE RE - SCOT annulé le 9/07/2015

État d'avancement des schémas de cohérence territoriale littoraux (mai 2024)

- SCOT approuvé
- SCOT en élaboration : délibération prise
- SCOT en élaboration : projet arrêté
- SCOT en révision : délibération prise

PLUI - Plan local d'urbanisme intercommunal
de l'île de Ré (pour information)

Schéma régional d'aménagement, de développement
durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Bassins hydrographiques (SDAGE)

- SDAGE ADOUR-GARONNE
- SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Limites

- Limite de la zone économique exclusive
(200 milles)
- Limite de la mer territoriale (12 milles)
- Limite de façade maritime

Toponymie

- Commune
- Sous-préfecture
- Préfecture

Bathymétrie simplifiée (en mètres)

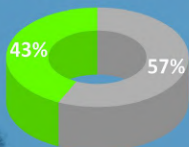


© Europegraphics, © SHOM MNT Homonim
Sources : MTE/DGALN, DREAL Nouvelle-Aquitaine,
SIE Adour-Garonne et SIE Loire-Bretagne,
Réalisation : DIRM SA Juillet 2024
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator

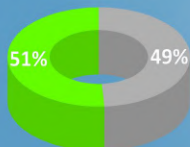


Part de chaque département littoral couvert par un inventaire de zones humides :

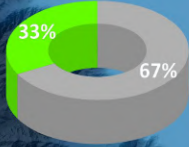
Charente-Maritime



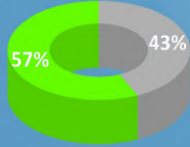
Gironde



Landes



Pyrénées-Atlantiques



Inventorié

Non inventorié

Inventaire zones humides

Zone humide effective*

Pré-localisation des zones humides (2023)**

Forte probabilité des zones de présence des zones humides

Faible probabilité des zones de présence des zones humides

Limites

Limite de la zone économique exclusive (200 milles)

Limite de la mer territoriale (12 milles)

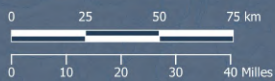
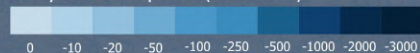
Limite de façade maritime

(*) Zone humide repérée et confirmée à partir d'observations de terrain (sols et végétation).

Elle correspond à l'état actuel des zones humides. La carte ne montre que les zones inventoriées et connues par le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides – RPDZH à ce jour : d'autres peuvent exister sans être encore cartographiées. La donnée géographique multipartenaire « zones humides » présente un inventaire (non exhaustif) des zones humides.

(**) Secteur identifié comme ayant une probabilité d'être une zone humide, à partir de données nationales (sols, topographie, végétation, hydrologie). Cette carte donne une vision d'ensemble et homogène, mais sans validation de terrain : certaines zones peuvent ne pas être réellement humides, et d'autres exister sans apparaître.

Bathymétrie simplifiée (en mètres)



© Eurogeographics, © SHOM MNT Homonim
Sources : LETG-UMR 6554 CNRS-Université de Rennes 2 - PatriNat OFB-MNHN - Institut Agro Rennes-Angers - INRAE - Agence de l'eau RMC - Tour du Valat; Partenaires du RPDZH
Réalisation : DIRM SA Septembre 2025
Projection : WGS 84 Pseudo Mercator



Liste des aires marines protégées de la façade Sud-Atlantique

- | | |
|---|---|
| 1 Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis | 32 Estuaire et basse-vallée de la Charente |
| 2 Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon | 33 Pertuis charentais - Rochebonne |
| 3 Portion du littoral sableux de la côte Aquitaine | 34 Marais Poitevin |
| 4 Côte Basque rocheuse et extension au Large | 35 Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort |
| 5 La Nivelle (estuaire, Barthes et cours d'eau) | 36 Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin |
| 6 Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz copier | 37 Au droit de l'étang d'Hourtin-Carcans |
| 7 Domaine d'Abbadia et corniche basque | 38 Tête du canyon du Cap-Ferret |
| 8 Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan | 39 Mers Celtiques - Talus du golfe de Gascogne |
| 9 Bassin d'Arcachon et Cap-Ferret | 40 Courant d'Huchet |
| 10 Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) | 41 Banc d'Arguin |
| 11 Vallée de la Charente (basse vallée) | 42 Prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret |
| 12 Marais et falaises des côteaux de Gironde | 43 Baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime) |
| 13 Ile de Ré : Fier d'Ars | 44 Moëze-Oléron |
| 14 Marais Poitevin (1) | 45 Lilleau des Niges |
| 15 Presqu'île d'Arvert | 46 Ile aux Oiseaux |
| 16 Baie de Chingoudy | 47 Bonne Anse |
| 17 Marais de Rochefort | 48 Domaine d'Abbadia |
| 18 Marais de la Seudre | 49 Au droit de l'étang d'Hourtin-Carcans |
| 19 Estuaire de la Gironde | 50 Portion du littoral sableux de la côte aquitaine |
| 20 Pertuis charentais | 51 Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan |
| 21 Plateau de Rochebonne | 52 Panache de la Gironde |
| 22 Dunes du littoral girondin | 53 Banc d'Arguin |
| 23 Récifs du talus du golfe de Gascogne | 54 Bassin d'Arcachon et Cap-Ferret |
| 24 Mers Celtiques - Talus du Golfe de Gascogne | 55 Pertuis charentais |
| 25 Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie | 56 Pertuis charentais - Rochebonne |
| 26 Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche Ronde | 57 Côte basque rocheuse et extension au large |
| 27 Fiers d'Ars et fosse de Loix | 58 Marais de Moëze |
| 28 Panache de la Gironde | 59 Bassin d'Arcachon - secteur du delta de la Leyre |
| 29 La Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin | 60 Marais du Fier d'Ars |
| 30 Marais et Estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron | 61 Phare de Cordouan |
| 31 Marais de Brouage, Ile d'Oléron | |

Conception et réalisation

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Mission Mer et Littoral
1-3, rue Fondaudège CS 21227
33074 Bordeaux Cedex

Édition Septembre 2025



www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr



Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

1-3, rue Fondaudège, 33074 Bordeaux Cédex
Tél. : 33 (0) 5 56 00 83 00
dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr

